



Congés payés acquis sur l'année

Par **LOULOU76**, le **18/11/2013** à **12:46**

Une question :)

Peut-on prendre des congés payés la première année.

Je m'explique,

Lors d'une intempérie au mois de mars 2013, mon patron me retire une journée de congé payé alors que je ne suis dans l'entreprise que depuis le 2 janvier 2013. A-t'il le droit ?

Merci

Par **P.M.**, le **18/11/2013** à **13:15**

Bonjour,

Normalement les intempéries ne concerne pas les intempéries qui peuvent faire l'objet d'une récupération ou être indemnisés par une caisse auquel l'employeur doit adhérer dans certaines branches d'activité...

D'autre part, il ne peut pas vous être imposé la prise de congés payés par anticipation avant la période de prise qui commence en général le 1er mai...

Par **LOULOU76**, le **18/11/2013** à **14:38**

Donc nous sommes bien d'accord que embauchée au 2 janvier il doit impérativement attendre le mois de mai pour pouvoir "m'imposer" des jours de congés ?

Je travaille dans le transport routier de marchandises

Par **P.M.**, le **18/11/2013** à **14:59**

Effectivement mais dans ce cas votre journée ne vous sera pas payée ou devra être récupérée...